

Infos BERGÈRES

BULLETIN MUNICIPAL

N°10 AOÛT 2025



"Les sons et lumières" de Bergères-lès-Vertus

- *L'édito*
- *Les comptes rendus de séance*
- *Les travaux de la commune*
- *La vie communale*
- *La vie pratique*

SOMMAIRE

L'édito

- Le mot du maire *page 3*

Les comptes rendus de séance

- 16 janvier 2025 *page 5*
- 26 février 2025 *page 9*
- 25 mars 2025 *page 11*
- 15 avril 2025 *page 14*
- 11 juin 2025 *page 19*

Les travaux et l'urbanisme

- L'impasse de la Berle *page 21*

La vie communale

- L'APE et les écoles *page 22*
- La zone de loisirs *page 24*
- Le CCAS *page 25*

La vie communale (suite)

- La chasse aux oeufs de pâques *page 26*
- La cérémonie du 8 mai *page 26*
- La brocante *page 27*
- Les 102 Décibels *page 28*
- Le tennis, un sport réservé à tous *page 30*
- Les 13 et 14 juillet *page 32*
- La gym douce *page 34*

L'état civil

- Les naissances, les PACS, les mariages et les décès *page 35*

La vie Pratique

- Les adresses et les téléphones utiles *page 36*

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERGÈRES-LÈS-VERTUS

Directrice de la publication : Eva VAUTRELLE
Conception et réalisation : Commune de Bergères-Les-Vertus
Photos : Associations et Commune de Bergères-Les-Vertus
Imprimé et édité par la Commune de Bergères-Les-Vertus

www.bergereslesvertus.fr



L'édito

Chères Bergeronnettes, Chers Bergeronnets,

L'été est enfin parmi nous, déployant ses longues journées lumineuses sur notre cher village. Cette saison est une invitation à la douceur de vivre, à profiter de nos jardins et des moments précieux passés en famille ou entre amis.

C'est une période de pause et de convivialité que j'affectionne tout particulièrement, une transition sereine avant que ne s'annonce l'effervescence des vendanges, ce temps fort qui rythme la vie de notre territoire et promet, nous l'espérons tous, une récolte généreuse pour notre beau vignoble.

Il y a quelques jours à peine, nous étions réunis pour célébrer notre Fête Nationale.

Les 13 et 14 juillet ont été une magnifique démonstration de notre attachement à nos valeurs républicaines et à notre plaisir d'être ensemble.

Le repas partagé a été convivial, le défilé aux lampions a illuminé les yeux des enfants et le feu d'artifice, attendu par tous, a embrasé le ciel de mille couleurs.

La cérémonie officielle du 14, empreinte de solennité, nous a rappelé l'importance de notre histoire commune. Je suis fière du succès de ces célébrations qui nous ont rassemblés.

Ce moment fort s'inscrit dans la continuité d'un début d'été particulièrement riche, qui a vu notre commune vibrer au rythme de nombreux autres événements comme le festival 102 Décibels porté par la commune et le comité des fêtes, le marché artisanal porté par les Amis du Mont-Aimé, le tournoi de tennis par l'ESBT ou encore la kermesse de l'école par les écoles et l'association des Parents d'élèves.

Je souhaite souligner tout particulièrement le succès de notre marché hebdomadaire du vendredi matin.

Sa popularité, qui ne se dément pas, en a fait bien plus qu'un lieu de commerce : c'est un véritable lieu de vie et de rencontre pour notre village, qui contribue grandement à l'animation de notre centre du village.

Toutes ces réussites reposent sur l'implication de nos associations et de leurs bénévoles. Je tiens à leur exprimer ma plus profonde gratitude.

Leur dévouement est le moteur de notre vie locale. C'est pourquoi je souhaite réaffirmer ici que la commune a à cœur d'aider et de soutenir chacune de ses associations dans la réalisation de leurs projets. Elles sont le cœur battant de Bergères.

L'été n'est pas seulement une saison de fêtes, c'est aussi une période où les projets que nous portons pour l'avenir de Bergères se concrétisent et prennent forme sous nos yeux.

L'attractivité de notre village se confirme avec la finalisation de la voirie du nouveau lotissement, situé près du stade.

Ce projet, désormais achevé, va permettre de proposer quatre nouveaux lots à la construction.

C'est une excellente nouvelle qui nous permettra d'accueillir de nouvelles familles, insufflant une nouvelle énergie tout en veillant à préserver l'équilibre et le caractère de notre commune.

Dans le même temps, nous continuons d'investir massivement dans votre qualité de vie. L'aménagement de l'espace City Parc se poursuit et s'est récemment enrichi.



L'édito suite

Vous pouvez dès à présent profiter des nouveaux terrains de pétanque, des tables de pique-nique et des bancs qui y ont été installés.

J'espère que ces équipements deviendront un lieu de rencontre et de loisir pour toutes les générations.

Pour que cet espace soit encore plus agréable à l'avenir, une campagne de plantation d'arbres sera lancée dès cet automne, afin de créer des îlots d'ombre et de fraîcheur.

Ce souci de l'environnement et de l'embellissement se retrouve dans le projet du parc de l'église, dont les travaux débutent ce mois-ci.

Ce nouvel écrin de verdure, qui intégrera un petit plan d'eau alimenté par la récupération des eaux de voirie, et la végétalisation du parking Lefranc, sont des marqueurs de notre volonté d'adapter notre village au climat de demain.

Et bien sûr, la petite surprise qui ravira les plus jeunes : la création d'une petite tyrolienne !

Enfin, notre action se porte sur la modernisation de nos infrastructures. Le chantier du toit de la salle polyvalente est lancé.

Le désamiantage en cours est une priorité pour la sécurité de tous. Il sera suivi de la pose de 170 panneaux photovoltaïques, un investissement majeur qui nous engagera résolument sur la voie de l'autonomie énergétique.

Sur le plan culturel, notre patrimoine est désormais à portée de main grâce à la nouvelle application de visite virtuelle du Mont-Aimé, un outil moderne pour faire rayonner notre histoire.

Chacun de ces projets, du plus grand au plus modeste, participe à la même ambition : faire de Bergères-les-Vertus un village où il fait bon vivre, qui prend soin de toutes les générations et qui se tourne résolument vers l'avenir.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite de passer de très belles et reposantes vacances d'été.

Profitez de ce temps pour vous ressourcer auprès de ceux que vous aimez.

Votre Maire

Eva Vautrelle

Séance du 16 janvier 2025

L'an 2025 et le 16 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : DENEUFCHÂTEL Karine, MONCUIT Jeannine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration :

Mme LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva,
M. CHAMPION Robin à M. GIRAULT Gwennaël

Excusé(s) : Mme COUTANT Sophie, MM : DOURY Kévin, ROSET José

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 10/01/2025

Date d'affichage : 10/01/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Epervay
le : 11/02/2024
et publication ou notification du : 11/02/2025

A été nommé(e) secrétaire :

Mme VALLOIS Anne-Sophie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Création Budget annexe - Lotissement Stade 2025 - 2025_D0001
- Budget Lotissement Stade 2025 - 2025_D0002
- Création budget annexe - Photovoltaïque Salle polyvalente 2025 - 2025_D0003
- Budget Photovoltaïque Salle polyvalente 2025 - 2025_D0004
- Autorisation de dépenses budgétaires d'investissement - 2025_D0005

- Versement d'une avance du Budget principal au Budget annexe Photovoltaïque avant le vote du Budget Primitif 2025 - 2025_D0006

- Durée d'amortissement M4 - 2025_D0007

- Certification de la gestion forestière durable des forêts - 2025_D0008

- Demande de Subvention "Coup de pouce rural" - 2025_D0009

Création Budget annexe - Lotissement Stade 2025 - réf : 2025_D0001

Madame le Maire indique qu'un budget annexe, distinct du budget principal, voté par le Conseil municipal, doit être établi pour toutes les opérations relatives aux lotissements, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. La création du Budget annexe "Lotissement" a été décalé à 2025 puisque les travaux ont finalement été planifiés pour débuter en février 2025.

Ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- approuve la création du budget annexe dénommé « Lotissement Stade », dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale du lotissement destiné à la vente

- précise que ce budget sera voté par chapitre

- prend acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe

- opte pour un régime de T.V.A. à 20 % conformément à l'instruction M57

- autorise Madame le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 16 janvier 2025 (suite)

Budget Lotissement Stade 2025 - réf : 2025_D0002

Après présentation des articles détaillés du Budget Lotissement, le Conseil municipal, accepte et vote à l'unanimité :

Le budget 2025 Lotissement Stade est adopté, à l'unanimité des votes, pour :

- la section fonctionnement (200 010 €) en dépenses et en recettes,
- la section d'investissement (200 000 €) en dépenses et en recettes.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Autorisation de dépenses budgétaires d'investissement - réf : 2025_D0005

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par Ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3

"En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette."

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2024 (hors chapitre 16 "Remboursements d'emprunts") :

1 203 036 - 393 896,21

809 139,79 / 4 = 202 284,95 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 35 000,00 € pour les dépenses d'investissement suivantes :

- Chapitre 21 : ECOSUN EXPERT, versement acompte pour panneaux photovoltaïques Salle polyvalente 35 000,00 €.

Il est à préciser que les panneaux photovoltaïques Salle polyvalente feront l'objet d'un budget annexe en raison de leur puissance et en vente totale. Il s'agirait d'une avance du BP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 dans les limites indiquées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Création budget annexe - Photovoltaïque Salle polyvalente 2025 - réf : 2025_D0003

Madame le Maire rappelle que des travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur la Salle polyvalente sont fixés pour cet été, après les travaux de remplacement de la toiture.

Ces panneaux photovoltaïques produiront de l'électricité dont la totalité sera revendue.

La production d'énergie solaire pour la revendre à un tiers est considérée comme une activité relevant d'un service public et commercial.

Le service budgétaire et comptable doit être retracé au sein d'un budget distinct avec la nomenclature M4, géré sous la forme d'une régie dotée a minima de l'autonomie financière et soumise aux règles des articles L2221.1 et suivants, L2221-4 et suivants du CGCT.

Conformément à l'article 256B du Code Général des Impôts, la vente d'électricité étant soumise de plein droit à la TVA, il y a donc lieu d'assujettir ce budget à la TVA.

De plus, les installations doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la création d'un budget annexe dénommé « Photovoltaïque Salle polyvalente » au 1er février 2025,

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat l'assujétissement à la TVA de ce budget et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette création,

Séance du 16 janvier 2025 (suite)

- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les membres présents du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Photovoltaïque Salle polyvalente 2025 -réf : 2025_D0004

Après présentation des articles détaillés du Budget Photovoltaïque Salle polyvalente, le Conseil municipal, accepte et vote à l'unanimité :

Le budget 2025 Photovoltaïque Salle polyvalente est adopté, à l'unanimité des votes, pour :

- la section fonctionnement (3 250 €) en dépenses et en recettes,
- la section d'investissement (110 250 €) en dépenses et en recettes.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Versement d'une avance du Budget principal au Budget annexe Photovoltaïque avant le vote du Budget Primitif 2025 -réf : 2025_D0006

Vu la création du Budget annexe Photovoltaïque avant le vote du Budget Primitif 2025,
Vu le versement nécessaire de l'acompte à effectuer pour des travaux de pose de panneaux photovoltaïques fixée à l'été 2025, après les travaux de remplacement de la toiture de la Salle polyvalente,

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- le versement, avant le vote du Budget Primitif 2025, d'une avance du Budget principal au Budget annexe Photovoltaïque d'un montant de 108 000 €.

- de préciser que cette avance fera l'objet d'un premier versement de 35 000 €, puis versement du solde au moment du vote du Budget Primitif 2025 soit 73 000 €.

- de préciser que cette avance sera reprise dans le montant de l'article 2763 « Créances des collectivités publiques » dans le Budget Primitif 2025 du Budget principal.

- de préciser que cette avance sera remboursable au Budget principal sur une durée de 10 ans, soit 10 800 € à rembourser par exercice.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Durée d'amortissement M4 - réf : 2025_D0007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,
Madame le Maire propose de choisir la durée d'amortissement suivante :
Panneaux photovoltaïques = 10 ans.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Certification de la gestion forestière durable des forêts - réf : 2025_D0008

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes ;
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt ;
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt ;
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pour une durée illimitée, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de BERGERES-LES-VERTUS possède dans la région Grand Est.
- De s'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, elle s'engage à respecter l'article R124.2 du code forestier.

Total de surface à déclarer : 118 ha hors aménagement

- De respecter les règles de gestion forestière durable* en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans ma forêt.

Séance du 16 janvier 2025 (suite)

- D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable* sur lesquelles il est engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, il aura le choix de poursuivre son engagement, ou de résilier son adhésion par courrier adressé à PEFC Grand Est.

- D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Grand Est et l'autoriser à titre confidentiel à consulter tous les documents, qu'il conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable* en vigueur.

- De mettre en place les actions correctives qui lui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC

- D'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique.

- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.

- De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Grand Est.

- D'informer PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune.

- De désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de Subvention "Coup de pouce rural" **- réf : 2025_D0009**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle subvention par la Région Grand Est intitulée "Coup de pouce rural".

La demande de subvention concernerait le projet d'aménagement du parking et parc de l'église, qui prévoit une végétalisation, une mare, et gestion des eaux pluviales.

Les montants des devis de terre végétale, de plantation d'arbres, d'arbustes, engazonnement, gestion des eaux pluviales, mare, tyrolienne.. s'élèvent à hauteur de 147 540 euros HT, soit 177 048 euros TTC.

La subvention accordée par la Région pourrait correspondre à 30 % des dépenses effectivement réalisées dans la limite de 40 000 € et serait plafonnée à 12 000 € pour les communes de 501 habitants à 1500 habitants.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2025
- sollicite une aide financière de la Région dans le cadre du "Coup de pouce rural" de 12 000 € au regard du montant des dépenses à engager pour ce projet.

Montant total des travaux : 147 540 euros HT, soit 177 048 euros TTC.

SIRET Commune = 21510044700014

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Le repas du CCAS est fixé au samedi 1er mars 2025

- Une date pour l'inauguration de l'application numérique est à fixer en avril

- La Fête de la Musique aura lieu le 14 juin 2025

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 11/02/2025
Le Maire
Eva VAUTRELLE

Séance du 26 février 2025

L'an 2025 et le 26 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : DENEUFCHÂTEL Karine, LAYAT Cloé, MONCUIT Jeannine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration :

MM : CHAMPION Robin à M. GIRAULT Gwennaël, DOURY Kévin à Mme VAUTRELLE Eva, GILLAIN Eric à M. BEAUJET Julien, LHEUREUX Patrick à Mme MONCUIT Jeannine, ROSET José à Mme DENEUFCHÂTEL Karine

Excusé(s) : Mme COUTANT Sophie,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 21/02/2025

Date d'affichage : 21/02/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay
le : 10/03/2025
et publication ou notification du : 10/03/2025

A été nommé(e) secrétaire :

Mme LAYAT Chloé

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Signature convention avec la CAECPC pour les chemins de randonnée - 2025_D0012

- Régularisation entité Caisse des écoles - 2025_D0013

- Avenant Convention Dispositif de Signalement au Centre de Gestion - 2025_D0014

- Contrat adjoint technique territorial - 2025_D0015

Signature convention avec la CAECPC pour les chemins de randonnée - réf : 2025_D0012

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune était en échange avec la CAECPC afin de proposer des circuits de randonnées allant de Vertus - Blancs Coteaux jusqu'à Bergères-les-Vertus et le site du Mont-Aimé.

Une convention est proposée afin de valider le balisage des circuits proposés ainsi que pour le montant reversé par la CAECPC à la Commune afin de participer à l'entretien des chemins.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la signature de cette Convention et autorisent Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Régularisation entité Caisse des écoles -réf : 2025_D0013

Madame le Maire indique que le Centre de gestion de la Fonction Publique de la Marne nous a contacté afin de s'assurer que l'entité "Caisse des écoles" n'existe plus au sein de la collectivité car ils ne reçoivent plus de bilan social depuis des années.

Il est confirmé que l'entité "Caisse des écoles" a été supprimé et n'a plus lieu d'apparaître dans leur liste.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la régularisation proposée et autorisent Madame le Maire à la signature de tout document l'attestant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 26 février 2025 (suite)

Avenant Convention Dispositif de Signalement au Centre de Gestion - réf : 2025_D0014

Madame le Maire indique que le Centre de gestion de la Fonction Publique de la Marne nous a contacté afin de proposer la signature d'un avenant à la Convention "Dispositif de signalement du Centre de Gestion" afin que la Convention soit complétée des éléments de RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

En effet, la convention permettant aux collectivités affiliées ou non de la Marne d'adhérer à la cellule de signalement proposée par le CDG de la Marne ne comportait pas, au moment de son approbation par délibérations 2020-52 et 2021-47, de précisions relatives à son interaction avec l'article 40 du Code de procédure pénale, à la mise en œuvre du RGPD et aux obligations de chacune des parties et les modalités de transmission de la saisine à l'autorité territoriale ou à la personne compétente.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la signature de cet avenant et autorisent Madame le Maire à procéder à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Contrat adjoint technique territorial -réf : 2025_D0015

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant que Monsieur Mathias VAUTRELLE n'avait finalement pas pu reprendre son contrat en octobre 2024 comme il en avait été fixé, et ceci en accord avec la Commune.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel afin de procéder à l'entretien naturel des espaces verts, et afin de mettre tout en œuvre pour que les services techniques soient toujours opérationnels et fonctionnels, Madame le Maire propose de signer un contrat avec Monsieur Mathias VAUTRELLE en contrat à durée déterminée à compter du 18.03.2025 et jusqu'au 17.03.2026, à raison de 14h par semaine. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 558 du grade de recrutement.

Il est convenu que des heures complémentaires et supplémentaires pourraient être effectuées à la demande de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le contrat à durée déterminée de Monsieur Mathias VAUTRELLE à compter du 18.03.2025 à raison de 14 heures par semaine, et autorise Madame le Maire à signer son contrat ou document nécessaire au recrutement.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

-un point est effectué sur le budget et les options de la Fête de la Musique 2025

-une date se précise pour l'inauguration de l'Application numérique du Mont-Aimé

-un point est fait sur le remplacement du Système de Sécurité Incendie à la Salle polyvalente et Cantine

-la taille des arbres du verger

Séance levée à : 20:30

En mairie, le 11/03/2025
Le Maire
Eva VAUTRELLE

Séance du 25 mars 2025

L'an 2025 et le 25 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, DENEUFCHÂTEL Karine, LAYAT Cloé, MONCUIT Jeannine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 20/03/2025

Date d'affichage : 20/03/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay
le : 28/03/2025
et publication ou notification du : 28/03/2025

A été nommé(e) secrétaire :

Mme LAYAT Chloé

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Demande de subvention AESN - Gestion des eaux pluviales parking parc Lefranc - 2025_D0016

- Demande de subvention Région - Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires - 2025_D0017

- Demande de subvention Fonds Vert - Accélérer la transition écologique dans les territoires - 2025_D0018

- Exonération en faveur des logements acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'ANAH par des personnes physiques - 2025_D0019

- Exonération en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires - 2025_D0020

Demande de subvention AESN - Gestion des eaux pluviales parking parc Lefranc - réf : 2025_D0016

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet sur l'exercice 2025 de projet sur le parking et parc Lefranc avec la gestion des eaux pluviales urbaines.

En effet, les objectifs étant de réduire les effets du réchauffement climatique en coeur de village urbain et minéralisé, il est envisagé de procéder à la récupération des eaux de pluie du parking Lefranc pour opérer l'alimentation de la future mare dans le parc Lefranc.

Son coût est estimé à 124 139.00 euros HT.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière de l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) dans le cadre de la "Gestion des eaux pluviales urbaines" pour la réalisation de cette opération.

La demande de subvention concernerait le projet d'aménagement du parking et parc de l'église, qui prévoit la gestion des eaux pluviales par récupération des eaux de pluie et réorientation vers la future mare qui serait en création dans le parc en contre-bas du parking.

Le montant du devis s'élève à hauteur de 124 139 euros HT, soit 148 967 euros TTC.

La subvention accordée par l'AESN pourrait correspondre à 40 % des dépenses HT effectivement réalisées.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2025
- sollicite une aide financière de l'agence de l'Eau AESN dans le cadre de "Gestion des eaux pluviales urbaines" pour la réalisation de cette opération
- adopte le plan de financement suivant :

Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif :

Fonds propres :	24 828.00 euros
Subvention AESN :	49 656.00 euros
Subvention Fonds vert :	24 827.00 euros
Subvention Région :	24 827.00 euros

soit 40 % du montant estimé HT des travaux,

Séance du 25 mars 2025 (suite)

Montant total des travaux : 124 139 euros HT, soit 148 967 euros TTC.

SIRET de la Commune = 21510044700014

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention Région - Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires - réf : 2025_D0017

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet sur l'exercice 2025 de projet sur le parking et parc Lefranc avec la gestion des eaux pluviales urbaines. En effet, les objectifs étant de réduire les effets du réchauffement climatique en coeur de village urbain et minéralisé, il est envisagé de procéder à la récupération des eaux de pluie du parking Lefranc pour opérer l'alimentation de la future mare dans le parc Lefranc.

Son coût est estimé à 124 139.00 euros HT.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de la Région dans le cadre du "Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires" pour la réalisation de cette opération.

La demande de subvention concernerait le projet d'aménagement du parking et parc de l'église, qui prévoit la gestion des eaux pluviales par récupération des eaux de pluie et réorientation vers la création d'une mare dans le parc en contre-bas du parking, ainsi qu'une végétalisation du parking.

Les montants des devis de terre végétale, de plantation d'arbres, d'arbustes, engazonnement, gestion des eaux pluviales, mare, tyrolienne.. s'élèvent à hauteur de 124 139 euros HT, soit 148 967 euros TTC.

La subvention accordée par la Région pourrait correspondre à 20 % des dépenses effectivement réalisées.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2025
- sollicite une aide financière de la Région dans le cadre de "Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement

durable des territoires" pour la réalisation de cette opération

- adopte le plan de financement suivant :

Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif :

Fonds propres :	24 828.00 euros
Subvention AESN :	49 656.00 euros
Subvention Fonds vert :	24 827.00 euros
Subvention Région :	24 827.00 euros

soit 20 % du montant estimé HT des travaux,

Montant total des travaux : 124 139 euros HT, soit 148 967 euros TTC.

SIRET de la Commune = 21510044700014

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention Fonds Vert - Accélérer la transition écologique dans les territoires -réf : 2025_D0018

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet sur l'exercice 2025 de projet sur le parking et parc Lefranc avec la gestion des eaux pluviales urbaines. En effet, les objectifs étant de réduire les effets du réchauffement climatique en coeur de village urbain et minéralisé, il est envisagé de procéder à la récupération des eaux de pluie du parking Lefranc pour opérer l'alimentation de la future mare dans le parc Lefranc.

Son coût est estimé à 124 139.00 euros HT.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Fonds Vert dans le cadre de l'aide "Accélérer la transition écologique dans les territoires" pour la réalisation de cette opération.

La demande de subvention concernerait le projet d'aménagement du parking et parc de l'église, qui prévoit la gestion des eaux pluviales par récupération des eaux de pluie et réorientation vers la création d'une mare dans le parc en contre-bas du parking, ainsi qu'une végétalisation du parking.

Le montant du devis de terre végétale, de plantation d'arbres, d'arbustes, engazonnement, gestion des eaux pluviales, mare, tyrolienne.. s'élève à 124 139 euros HT, soit 148 967 euros TTC.

Séance du 25 mars 2025 (suite)

La subvention accordée par le Fonds Vert pourrait correspondre à 20 % des dépenses effectivement réalisées.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2025
- sollicite une aide financière du Fonds Vert dans le cadre de l'aide "Accélérer la transition écologique dans les territoires" pour la réalisation de cette opération
- adopte le plan de financement suivant :

Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif :

Fonds propres :	24 828.00 euros
Subvention AESN :	49 656.00 euros
Subvention Fonds vert :	24 827.00 euros
Subvention Région :	24 827.00 euros
soit 20 % du montant estimé HT des travaux,	

Montant total des travaux : 124 139 euros HT, soit 148 967 euros TTC.

SIRET de la Commune = 21510044700014

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Exonération en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires -réf : 2025_D0020

Madame le Maire de Bergères-les-Vertus expose les dispositions de l'article 1464 D du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires, pour une durée qui ne peut être ni inférieure à deux ans ni supérieure à cinq ans, à compter de l'année suivant celle de leur établissement. Il précise que la décision du conseil peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble des catégories de praticiens concernés.

Vu l'article 1464 D du code général des impôts,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises : les médecins, les auxiliaires médicaux, les vétérinaires. Fixe la durée de l'exonération à 5 ans, Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Régularisation pendant achat parcelle D1488, rue des Berceaux - réf : 2025_D0021

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison de la vente actuelle du terrain Rue des Berceaux appartenant à la famille SAVRY, le notaire Maître MARSAN informe la Commune qu'une régularisation de la bande de terrain cadastrée D 1488 et située Rue des Berceaux est possible, les actes étant en cours de signature concernant une vente du terrain principal.

La vente proposée par Maître MARSAN au profit de la Commune de BERGERES-LES-VERTUS est la suivante : vente de la, parcelle D 1488 sise à BERGERES LES VERTUS, Rue des Berceaux, en nature de trottoir, moyennant le prix symbolique de 1 euro. Cette vente sera reçue par Maître Jérémie MARSAN, Notaire à VERTUS - BLANCS COTEAUX. Les frais d'acte seront à la charge de la Commune. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à cette vente.

SIRET de la Commune : 21510044700014

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Devis terrain de pétanque -réf : 2025_D0022

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de l'aménagement d'un terrain de pétanque au niveau du City parc. Le devis retenu est celui de Fontaine-Doyen d'un montant de 6 625.97 euros HT soit 7 951.16 euros TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Madame le Maire propose la date du 30 avril 2025 à 14h30 pour l'inauguration de l'application numérique relative au Mont-Aimé

- une session Broyage sera proposée aux habitants de Bergères-les-Vertus le samedi 5 avril 2025, à cette occasion, du broyat pourra être mis à disposition

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 28/03/2025
Le Maire, Eva VAUTRELLE

Séance du 15 avril 2025

L'an 2025 et le 15 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva Maire

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : DENEUFCHÂTEL Karine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : CHAMPION Robin, DOURY Kevin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, ROSET José, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration :

Mmes : LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva, MONCUIT Jeannine à Mme VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien à M. GIRAULT Gwennaël, LHEUREUX Patrick à M. LEROY Stéphane

Excusée : Mme COUTANT Sophie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 04/04/2025

Date d'affichage : 04/04/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay
le :
et publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire :

Mme VALLOIS Anne-Sophie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2025 - 2025_D0024
- Vote du compte de gestion 2024 - 2025_D0025
- Vote du compte administratif 2024 - 2025_D0026
- Affectation des résultats 2024 sur le BP 2025 - 2025_D0027
- Subventions Associations 2025 - 2025_D0028

- Vote du Budget Primitif 2025 - 2025_D0029
- Inscription des sentiers de randonnées au PDIPR - 2025_D0030
- Nouveau devis pour installation panneaux photovoltaïques - salle polyvalente - 2025_D0031
- Validation Appel d'Offres "Aménagements paysagers du parking et parc église" - 2025_D0032
- Devis ONF programme travaux 2025 - 2025_D0033
- Devis pour VMC à la micro-crèche - 2025_D0034
- Renonciation achat immobilier - 2025_D0035

Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2025 - réf : 2025_D0024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2025 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,32 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 34,89 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 21,27 %

de charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte de gestion 2024

- réf : 2025_D0025

Le Conseil Municipal accepte et vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2024 budget M57 présenté par le Service de Gestion Comptable d'Eprenay Municipale,

Séance du 15 avril 2025 (suite)

et qui fait ressortir, en résultat de clôture de l'exercice 2024, les montants suivants :
un excédent de fonctionnement de + 933 142.54 €
un déficit d'investissement de - 336 170.68 €
soit un résultat total de clôture 2024 de + 596 971.86 €

L'exactitude et la correspondance des sommes ont été constatées avec les résultats comptables de la commune.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte administratif 2024 - réf : 2025_D0026

Madame le Maire est sortie de la salle, elle ne présente pas le compte administratif et elle ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur José ROSET, Conseiller municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Madame Eva VAUTRELLE, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Résultat + ou -
Résultats au 31/12/2024	- 372 752.95	676 460.81	303 707.86
Opérations d'ordre	- 41 304.00	1 972.30	- 39 331.70
TOTAL	- 414 056.95	678 433.11	264 376.16
Report 2023	/	668 765.18	668 765.18
Cumul au 31/12/2024	- 414 056.95	1 347 198.29	933 142.54

	INVESTISSEMENT		
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Résultat + ou -
Résultats au 31/12/2024	- 392 309.51	134 860.45	- 257 449.06
Opérations d'ordre	- 1 972.30	41 304.00	39 331.70
TOTAL	- 394 281.81	176 164.45	- 218 117.36
Report 2023	- 118 053.32	/	- 118 053.32
Cumuls au 31/12/2024	- 512 335.13	176 164.45	- 336 170.68
RAR au 31/12/2024	- 361 800.00	/	- 361 800.00
Résultat de la section Investissement au 31/12/2024 avec les Restes à Réaliser			- 697 970.68

Cumul 2024 (hors RAR)	- 926 391.76	1 523 362.74	596 971.86
Cumul 2024 (avec les RAR)	- 1 288 191.76	1 523 362.74	235 171.86

1- constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

2- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation des résultats 2024 sur le BP 2025 -réf : 2025_D0027

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982, et de l'instruction comptable M57,

BUDGET M57 / Exercice 2024

Après avoir approuvé, précédemment dans cette même séance, le compte administratif 2024, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de + 933 142.54 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :
un solde d'exécution global de - 336 170.68 €
un solde de reste à réaliser, en dépenses, au 31/12/2024 de - 361 800.00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de cette section),

Décide, sur proposition du Conseil Municipal, et après un vote à l'unanimité, d'affecter au budget M57 de l'exercice 2025 le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024	933 142.54 €
Affectation obligatoire c/1068	697 970.68 €
Solde disponible affecté comme suit Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	235 171.86 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 15 avril 2025 (suite)

Subventions Associations 2025 -réf : 2025_D0028

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal le versement des subventions suivantes pour l'année 2025 :

ARTICLE	OBJET	NOM DE L'ORGANISME	MONTANTS
65742	SUBVENTION COMMUNALE	OST DE MOYMER	350.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	LES AMIS DE NOS EGLISES	60.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	700.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION SPORTIVE DU TENNIS	500.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	COMITE DES FETES	2 400.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	LA PREVENTION ROUTIERE	115.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	LES AMIS DU MONT-AIME	500.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	AM DES SP SECTEUR VERTUS	349.20 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	SECTION LOCALE DE BERGERES-LES-VERTUS POUR LA VITICULTURE DURABLE	400.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION FCCB DE VERTUS	200.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION LES GYMNETTES	200.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	ECOLE DE MUSIQUE DE VERTUS - BLANCS-COTEAUX (ORCHESTRE A	7 000.00 €
65742	SUBVENTION COMMUNALE	FELINDRA51	500.00 €

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire au versement de ces subventions.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Budget Primitif 2025 - réf : 2025_D0029

Après la présentation des articles détaillés du Budget M57, le Conseil municipal, accepte et vote à l'unanimité :

- les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées au niveau du Chapitre pour le Budget 2025 en M57.

Les opérations sont données à titre indicatif.

Le budget 2025 M57 est adopté, à l'unanimité des votes, pour :

- la section fonctionnement (779 510 €) en dépenses et en recettes,
- la section d'investissement (1 420 380 €) en dépenses et en recettes.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Inscription des sentiers de randonnées au PDIPR - réf : 2025_D0030

- Vu la demande présentée par Le comité départemental de la Marne
- Le Conseil municipal prend connaissance de l'article L 361-1 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 du Code de l'Environnement chapitre 1er (Itinéraires de randonnée) et à la circulaire du 30 août 1988.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance des tracés des itinéraires de randonnée pédestre dénommés :

- Le tour du Mont Aimé
- Les Foulées Bergères traversant le territoire communal tel que présenté dans les documents annexes (carte au 1/25000) et après en avoir délibéré

Émet un avis favorable sur le projet.

Autorise le balisage de l'itinéraire empruntant les voies suivantes :

- Rue de Vertus
- Sente rurale dite de la fontaine St Memmie.
- Chemin rural dit des Vignes
- Chemin rural dit du travers des Crons
- Chemin rural dit le Creux
- Chemin rural dit des Perpoints
- Chemin rural dit des Guichauds
- Chemin rural de Coligny à Vertus
- Chemins rural dit des trous
- Rue du petit Orme
- Rue du presbytère
- Rue Fallet
- Rue Pierre Morains
- Chemin rural dit ancien chemin de Chalons
- Chemin rural du Mont aimé
- Parcelles cadastrales sur le Mt Aimé
- Rue des Corvées
- Rue des Champenois

Conformément à la Charte Officielle du balisage de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

S'engage, en ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales, à :

- À laisser aux chemins ruraux inscrits au P.D.I.P.R. leur caractère public, ouvert et entretenu

Séance du 15 avril 2025 (suite)

- À empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures
- À ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux définis ci-dessus
- À maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec l'Agence de Développement Touristique de la Marne et du comité départemental de la Marne
- À inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration
- À informer le Conseil départemental et l'Agence de Développement Touristique de la Marne de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits
- À entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.

Demande en conséquence à M. le Président du Conseil Départemental de bien vouloir inscrire ces chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Nouveau devis pour installation panneaux photovoltaïques - salle polyvalente -réf : 2025_D0031

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal leur projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente, lorsque la toiture aura été remplacée, ce qui est prévu pour l'été 2025. Plusieurs devis ont été transmis. Un devis avait été retenu, mais celui-ci proposé par l'entreprise O'Courant a été revu suite à de nouvelles dispositions votées au niveau du photovoltaïque et de la revente de production d'électricité.

Le devis retenu est présenté par l'entreprise O'Courant de Vertus-Blancs Coteaux qui sera chargée de la pose, il émane de l'entreprise

ECOSUN Expert pour un montant de 66 000.00 euros HT soit 79 200.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Validation Appel d'Offres "Aménagements paysagers du parking et parc église" - réf : 2025_D0032

Un appel d'offres à procédure adaptée a été lancé pour le marché susdit par voie de dématérialisation le 02 octobre 2024.

L'ouverture des plis (au total deux plis électroniques) a eu lieu le 05 novembre 2024 à douze heures

RECAPITULATIF	PLI N°1 IDE VERDE	PLI N°2 FRANCE ENVIRONNEMENT
TOTAL HT	173 039,16 €	177 048,30 €

Après négociations, les tarifs proposés sont les suivants :

RECAPITULATIF	PLI N°1 IDE VERDE	PLI N°2 FRANCE ENVIRONNEMENT
TOTAL HT	166 485,54 €	148 967,39 €

Après étude de chaque dossier par notre maître d'œuvre, avec des critères établis de prix HT des prestations ainsi que de valeurs techniques, son analyse est la suivante :

	IDE VERDE	FRANCE ENVIRONNEMENT
CLASSEMENT	2	1

Ainsi, l'offre retenue est l'offre de l'entreprise FRANCE ENVIRONNEMENT, Impasse du Val Clair, ZA de la Pompelle, 51100 REIMS pour un montant de 148 967,39 euros HT.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce choix et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 15 avril 2025 (suite)

Devis ONF programme travaux 2025

- réf : 2025_D0033

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la réception du devis transmis par l'ONF et concernant le programme de travaux 2025. Le devis comporte des maintenances de cloisonnement sylvicole non souhaitées. Après régularisation de celui-ci, il est établi pour un montant de 11 592.66 € HT soit 12 751.93 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Devis pour VMC à la micro crèche

- réf : 2025_D0034

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la réception du devis transmis par Mr Perchat et concernant l'installation d'un nouveau système de VMC pour le local loué par la Micro-crèche. Le devis est établi pour un montant de 2 085.31 € HT soit 2 502.37 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Renonciation achat immobilier - réf : 2025_D0035

Madame le Maire revient sur le projet d'achat immobilier et le compromis de vente signé en date du 26 décembre 2024 concernant le bien situé 1 rue des Mottes à Bergères-les-Vertus.

Conformément aux dispositions du compromis et en vertu des conditions suspensives qui y sont stipulées, le Conseil municipal indique vouloir se rétracter, à la suite de la visite d'un expert indépendant venu récemment, en la présence de Madame Debaye de l'agence IAD.

En effet, l'expert a indiqué la présence de désordres structurels graves, notamment :

- une infestation active de capricornes et de vrillettes touchant la charpente et les poutres,
- la dégradation avancée d'une poutre métallique, présentant un risque d'effondrement,
- des nécessités de travaux de façade étendus,
- et des travaux de chaînage à l'étage requis en raison de l'érosion du mur porteur

Ces éléments constituant des vices cachés qui affectent la solidité de l'immeuble, compromettent sa destination et entraînent des travaux d'une ampleur incompatible avec le projet initial. Dès lors, il est manifeste que les conditions dans lesquelles la vente devait être réalisée ne sont plus réunies.

En conséquence, la Commune de Bergères-les-Vertus notifie officiellement l'annulation de la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur la renonciation à l'achat immobilier cité et autorise Madame le Maire à la signature de toute pièce afférente dans ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

- La séance de broyage proposée par la Commune ce 5 avril 2025 a été appréciée.

- La déviation mise en place par Bergères-les-Vertus qui fait suite aux travaux réalisés sur la RN4 auront lieu du 22 avril jusqu'au 18 juillet 2025.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 25/04/2025
Le Maire
Eva VAUTRELLE

Séance du 11 juin 2025

L'an 2025 et le 25 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : DENEUFCHÂTEL Karine, LAYAT Cloé, MONCUIT Jeannine, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VALLOIS Anne-Sophie à Mme VAUTRELLE Eva

Excusé(s) : Mme COUTANT Sophie, M. DOURY Kévin

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 05/06/2025

Date d'affichage : 05/06/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Epervay
le : 23/06/2025
et publication ou notification du : 23/06/2025

A été nommé(e) secrétaire :

Mme LAYAT Chloé

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Instauration de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour - Tarifs applicables au 01/01/2026 - 2025_D0036
- Prix de vente des terrains - Lotissement Impasse de la Berle - 2025_D0037
- Contrat adjoint technique territorial - 2025_D0038

Instauration de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour - Tarifs applicables au 01/01/2026
- réf : 2025_D0036

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2331-3 et L2333-41 à 46-1 et R2333-43, 44 et 64 à 69,
Considérant la possibilité de faire contribuer les personnes séjournant temporairement à titre onéreux sur le territoire aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation et le développement du tourisme.
Vu la décision du Département de la Marne d'instaurer une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour à l'occasion de sa séance plénière du 31 janvier 2025

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

De valider la majoration de 10 % qui s'ajoutera aux taux déjà instaurés sur la commune et ainsi le montant dû par personne et par nuitée, à compter du 1er janvier 2026 sera le suivant :

Catégories d'hébergement

	Fourchettes officielles	Tarif retenu par la Commune
Palaces	de 0,70 € à 4,00 €	0,77 €
Hôtels, résidences, meublés classés 5 étoiles	de 0,70 € à 3,00 €	0,77 €
Hôtels, résidences, meublés classés 4 étoiles	de 0,70 € à 2,30 €	0,77 €
Hôtels, résidences, meublés classés 3 étoiles	de 0,50 € à 1,50 €	0,72 €
Hôtels, résidences, meublés classés 2 étoiles et villages de vacances 4 et 5 étoiles	de 0,30 € à 0,90 €	0,72 €
Hôtels, résidences, meublés classés 1 étoile, et villages de vacances 1,2 et 3 étoiles et chambres d'hôtes	de 0,20 € à 0,80 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	de 0,20 € à 0,60 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes		0,22 €

Hébergements

Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	de 1 % à 5 %	1,65%
--	--------------	-------

Séance du 11 juin 2025 (suite)

Cette taxe additionnelle sera à recouvrer par nos soins puis à reverser au Département de la Marne, afin de promouvoir le développement touristique du département,
D'informer les logeurs des formalités de mise en œuvre et de leurs obligations.

D'informer le Directeur Général des finances publiques dans le délai de 2 mois précédant le début de la période de perception.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Prix de vente des terrains - Lotissement Impasse de la Berle - réf : 2025_D0037

Faisant suite aux travaux qui ont eu lieu au niveau du lotissement, qui est situé Impasse de la Berle près de la zone avec le nouveau city parc et agrès de fitness, les membres du Conseil municipal ont décidé d'instaurer pour les lots encore disponibles à la vente, à savoir terrain de 575 m², 560 m² et 516 m² pour le dernier terrain avec une partie non constructible possible, les tarifs suivants :

- 70 euros par m² constructible
- un complément de 20 euros par m² non constructible, combinaison uniquement possible avec le dernier terrain de surface de 516 m²

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité d'appliquer ces tarifs pour les terrains encore disponibles à la vente au niveau du lotissement Impasse de la Berle et ils autorisent Madame le Maire à la signature de tout document et compromis relatifs à la vente de ces terrains.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Contrat adjoint technique territorial -réf : 2025_D0038

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique,
et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant que le contrat de Madame Aneta SAWICKA arrive à son terme,
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent d'entretien afin de procéder à l'entretien des bâtiments et salles communales, Madame le Maire propose de renouveler Madame Aneta SAWICKA en contrat à durée déterminée à compter du 02.07.2025, à raison de 4h par semaine, pour une durée de trois ans. Il est convenu que des heures complémentaires et supplémentaires pourraient être effectuées à la demande de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le renouvellement du contrat à durée déterminée de Madame Aneta SAWICKA, et autorise Madame le Maire à signer son contrat ou document nécessaire au recrutement.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

- Un inventaire est actuellement effectué afin que soit réalisé une élaboration du plan de gestion sur le site du Mont-Aimé
- La participation au projet « Vign'Art » qui est chaque année proposée par la CAECPC aux communes qui souhaitent accueillir une œuvre sur leur territoire a retenu toute l'attention du Conseil municipal et la commune souhaiterait proposer le Parc près de l'église pour participer à l'édition 2026

Séance levée à : 20:30

En mairie, le 26/06/2025
Le Maire
Eva VAUTRELLE

Les travaux de la commune

Côté voirie

Les travaux de l'impasse de la Berle ont débuté courant février et se sont terminés début mai.

4 nouveaux terrains sont viabilisés pour notre commune.



Un terrain a déjà trouvé acquéreur (en cours de vente), nous espérons que les autres trouveront rapidement !

L'APE et les écoles

L'opération de vente de fromages et de saucissons qui a eu lieu fin janvier a encore une fois eu du succès ! Ceci permettant d'offrir aux enfants, après l'habituel défilé du Carnaval dans les rues du village, deux châteaux gonflables et un goûter à la salle polyvalente. Nous remercions les habitants pour leur accueil chaleureux, les participants, ainsi que la mairie pour le prêt de la salle à chacun de nos événements !

La soirée Cinéma du 15 mars a été appréciée également, grâce au DJ, au photobooth mis à disposition, à la tombola et au délicieux repas ! Remercions les donateurs et les personnes présentes pour leur participation !



La kermesse de fin d'année a eu lieu le 20 juin, les enfants ont présenté un superbe programme composé de chants, danses et prestation de l'Orchestre à l'école ! Ils ont vraiment assuré le spectacle, malgré cette chaleur ! Nous les en remercions infiniment...



A cette occasion et pour la future rentrée, l'APE a remis aux futurs CP une calculatrice et des crayons de couleurs et aux futurs 6èmes une clé USB ainsi qu'un livre BD à dévorer cet été ! Des présents ont également été offerts aux maîtresses et ATSEM qui ont accompagné nos enfants tout au long de cette année scolaire.

L'APE a également financé le transport du voyage scolaire de fin d'année au Parc d'Argonne Découverte ainsi que les entrées au parc ! Les enfants ont pu y admirer des ratons-laveurs, des loups, rapaces, et un spectacle de vol d'oiseaux impressionnant...



L'APE et les écoles (suite)

Et nous terminons cette année par une sortie au Zig Zag Parc ce 28 juin avec une entrée offerte aux enfants scolarisés dans notre village ainsi qu'à l'un de leurs parents. Le soleil était au rendez-vous et cette journée avait un petit goût de vacances...



Enfin, la dernière semaine prendra place le lâcher de ballons tant apprécié par les enfants et qui clôturera la dernière semaine d'école !!

Malgré tous ces événements l'APE est encore en danger pour la rentrée prochaine, en effet peu de nouveaux aidants et toujours les mêmes parents qui participent et nous les en remercions.

Pensez bien que sans vous, sans votre participation, tous ces événements, ces participations aux voyages et cadeaux ne pourront plus avoir lieu !

Aidons l'école à rester présente en faisant vivre l'APE !

La micro-crèche

La micro-crèche vous présente son nouveau logo



La micro crèche a encore des places disponibles à partir de septembre 2025, venez découvrir sur sa page Facebook les diverses activités proposées aux enfants :



L'éveil musical avec Yaël un vendredi par mois.



Les histoires animées par Sylvie de l'association "Lire et faire lire" tous les mardis.

Une vidéo de présentation de la micro crèche.
Et bien d'autres articles à venir.

les horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00 (nouveaux horaires à partir de septembre 2025).

Fermetures annuelles : les jours fériés, 2 semaines entre Noël et jour de l'an, 3 semaines en Août.

Les inscriptions sont ouvertes

Rentrée 2025/2026

Pour tous renseignements s'adresser à:
Micro crèche les Bergeronnettes 5 place de la Mairie 51130 Bergères-les-vertus
Tél 03.26.57.26.76 ou 06.43.88.61.45
Mail: microcrechelesbergeronnettes@hotmail.fr
Inscriptions sur: lesbergeronnettes51.meeko.site

Notre zone sportive s'agrandit!

En complémentarité du City Park et des agrès de musculation, un terrain de pétanque et une table de ping-pong ont été installés.

Des tables de pic-nic ont également été montées pour profiter d'une pause bien méritée.

De la végétation devrait être bientôt plantée afin d'embellir le lieu et d'apporter quelques ilots ombrageux.



Table de pic-nic



Table de ping-pong



Terrain de pétanque

Le CCAS

Le samedi 1er mars 2025, votre traditionnel repas du Centre Communal d'Action Sociale a accueilli 85 personnes aux Dames de Champagne pour partager un moment de convivialité avec quelques bulles de champagne suivi d'une animation musicale.

En cadeau toutes les personnes ont reçu un parapluie au logo de la commune.

Des paniers garnis et parapluies ont été offerts aux personnes n'ayant pu être présentes

La joie et le plaisir d'être ensemble étaient bien présents !

A l'année prochaine !



Le comité des fêtes

Les cloches de Pâques ont fait une escale au Mont-Aimé.

La chasse aux œufs initialement prévue le lundi de pâques est annulée pour cause de mauvais temps. Elle a eu lieu le samedi 6 avril. Une vingtaine d'enfants se sont lancés dans la chasse aux œufs. La récolte fût fructueuse. Cela s'est terminé par le petit verre de l'amitié.



La cérémonie du 8 mai.

Dans un monde où les rapports de force internationaux se reconfigurent, où les menaces se multiplient et planent à nouveau sur le pays, la commémoration du 80ème anniversaire de la Libération fait, plus que jamais, sens.

Parce que commémorer, c'est se souvenir des sacrifices qu'une génération entière de Français et Françaises ont consentis pour libérer le pays, le reconstruire et pour nous donner les moyens de souveraineté.



Pour se rappeler des sacrifices fait pour la liberté de chacun, petits et grands, enfants, parents et habitants ont défilé aux côtés des anciens combattants, des pompiers, militaires et élus, au son de l'harmonie municipale « Les Chardonnay » dans les rues de la commune pour la célébration de la capitulation allemande le 08 Mai 1945.



Les enfants de l'école communale, sensibilisés à ce devoir de mémoire, ont chanté l'hymne national après les discours officiels et le dépôt de gerbe devant le monument aux morts.

Cette commémoration s'est clôturée par le traditionnel verre de l'amitié offert à tous les présents dans un esprit de fraternité.



Le comité des Fêtes (suite)

La brocante 2025

Organisée par le Comité des fêtes, la 5ème édition de la brocante au coeur de notre commune s'est déroulée le dimanche 1 Juin 2025.

Nous avons eu le plaisir d'avoir plus de 85 exposants, particuliers et professionnels, qui ont exposé tout au long de ce nouveau parcours. Nos exposants étaient installés place de l'église mais aussi dans la rue des Mottes et dans la rue des Berceaux sans interruption, proposant ainsi aux visiteurs un parcours au centre du village.



place de la Mairie



rue des Mottes

Afin de ravir les petits et les grands, la restauration était assurée par Pat'Patoche pour ses pizzas et de Priscilia Bayer pour ses pâtés en croûtes. Les manèges et confiseries de la fête patronale traditionnelle animaient cette journée.

Le Comité des fêtes remercie la municipalité pour toutes les autorisations accordées, nécessaires au bon déroulement de cette festivité.



rue des Mottes



rue des Berceaux



Fête patronale, parking de la salle polyvalente

Merci à tous les membres du Comité des fêtes, du Conseil municipal et tous les bénévoles qui ont oeuvré en amont de cette journée pour la préparation mais aussi le jour de la manifestation.

Merci aux habitants qui sont venus en tant qu'exposants et à ceux qui sont venus chiner.

Rendez-vous l'année prochaine.

Fête de la musique Les 102 Décibels

Ce samedi 14 Juin 2025, la municipalité proposait la 2ème édition « **102 Décibels** », l'évènement musical Bergeronnet. En effet le conseil municipal a à cœur de proposer, une soirée artistique et divertissante à ses habitants et à tout public voulant partager ce moment. Le comité des fêtes organisant tout au long de l'année les manifestations faisant vivre le cœur du village, c'est naturellement que la collaboration a été reconduite pour cette année.

Cette seconde édition proposait quelques nouveautés : des plateaux de charcuteries sur réservation préparés par la Charcuterie du Marché de Nuisement sur Coole et la tombola des stars (2 places de concert à gagner en VIP).

Comme la première année, au programme musique, joie, convivialité et partage étaient prévues.

Chose promise chose due ! Plus de 380 participants se sont joints à la fête pour célébrer LA musique.



Au terme de leur représentation, les futurs CP et futurs 6ème se sont vus remettre par la mairie et par le comité des fêtes, un présent pour les accompagner dans cette transition.

Nous avons pu compter sur nos écoliers bergeronnets (de la petite section au CM2), qui ont chanté avec cœur des chants préparés en classe avec leurs institutrices.



Le Big Band du Conservatoire, nous a fait l'honneur, cette année encore, d'accepter de participer à cette 2ème édition. Leur reprise de titres emblématiques a ravi le public qui n'a pas tardé à mettre l'ambiance sur la piste.



Ils ont laissé place à **un groupe de jeunes talents local**, qui a, dans un répertoire rock, conquis les spectateurs. Nous saluons leur prestation qui était une première pour eux ! Chapeau l'artiste !



Fête de la musique Les 102 Décibels (suite)

Et comme à BERGÈRES-LÈS-VERTUS, le partage ne se limite pas à notre village, c'est un duo de la Haute-Marne, **The UNFORGIVEN**, qui après avoir régalé l'assistance en se produisant sur la scène extérieure, lors des balances des groupes qui se faisaient en intérieur, est monté sur scène. Un répertoire diversifié, une grande générosité, des voix pénétrantes ont marqué les esprits marnais



Notre partenaire Julie, nous régalaient dès le début de l'évènement par ses odeurs alléchantes, de crêpes, gaufres et autres confiseries qu'ont pu déguster petits et grands tout au long de la soirée.



La météo capricieuse n'a pas impacté les fans de karaoké qui ont pu exprimer leur talent et leur pointe de folie ! La soirée s'est poursuivie en laissant place au Dj Julien qui a pu enflammer la piste de danse et les nombreux danseurs ayant répondu présents !!!



Nous tenons à remercier tous les artistes de nous avoir permis de partager leur passion commune qu'est la musique mais aussi merci à eux pour leur talent.

Cette édition fut une réussite et un chouette moment de partage intergénérationnel grâce à de nombreux bénévoles œuvrant à l'abri des projecteurs.

Ainsi, la commune de BERGÈRES-LÈS-VERTUS, tient sincèrement et chaleureusement à remercier :

- **Ryan et Victor** – nos ingénieurs sons et lumière- pour leur implication, leur professionnalisme, leur disponibilité et leur réactivité
- **La société RAVILLON** pour le don du lot de la tombola, à savoir deux places VIP au Millésium ou au Capitole pour un concert au choix.
- L'intégralité des bénévoles et associations ayant participé à travers la logistique matérielle ou les moyens humains depuis la préparation jusqu'au rangement en passant par leur disponibilité lors de la soirée.
- **Les pompiers et le service d'ordre** qui ont contribué au bon déroulement et sans accroc de cette manifestation musicale.

Le tennis, un sport réservé à tous



C'est d'autant plus vrai que notre club est désormais labellisé « TENNIS SANTE »

Le tennis club de Bergères Espoir Sportif Bergères Tennis a été créé il y a plus de 35 ans.

Il est doté de 2 courts extérieurs qui ont été rénovés au printemps dernier et d'un club house. Il dispose de la salle polyvalente qui permet de jouer sur un court couvert quand la météo ne permet pas jouer à l'extérieur. Réservation sur TEN'UP application dédiée au tennis pour tous les licenciés et non licenciés.

La saison 2024 2025 se solde avec 126 licenciés ! répartis de la façon suivante 55 femmes et 71 hommes-82 jeunes et 44 adultes.

Ce sont plus de 20 heures de cours qui sont données toutes les semaines par 2 enseignants Anthony diplômé BE et tennis santé, Marie CQPET. Les plannings ont été réorganisés par rapport aux différentes disponibilités des enseignants et des élèves. Les entraînements se déroulent dans la salle polyvalente ou sur les courts extérieurs en fonction de la météo.

Notre club est particulièrement dynamique, ce qui nous a valu de recevoir le challenge développement ARGENT pour la saison 2023-2024. Distinction mise en place par le Comité Marne de TENNIS et qui récompense les clubs les plus actifs de la Marne. Vous pouvez aussi nous retrouver sur notre page **FACEBOOK**.

Merci à nos sponsors GROUPAMA- RAVILLON, LANDREAT Dorian, agent immobilier IAD, MIDAS, le Crédit Agricole et les viticulteurs de Bergères et la commune qui nous apporte son soutien financier.

Le loto du tennis

Notre traditionnel Loto s'est déroulé le vendredi 25 avril. Ce fut un succès de nombreux joueurs sont venus tenter leur chance (près de 400). Un grand merci à tous nos généreux donateurs qui nous permettent d'équilibrer notre budget.

Le tennis santé

Notre club a obtenu le **label TENNIS SANTE**, c'est Anthony HADALA notre BE qui a la certification pour s'en occuper, voici une liste non exhaustive des cas concernés : **Affections longue durée Obésité - surpoids majeur - Diabète - Cancer(s) - Maladies cardio-vasculaires – Maladies respiratoires ou Sport**

pour tous : Prévention et lutte contre la sédentarité - Facteurs de risque cardio-vasculaires – Précarité – perte d'autonomie - Perdition sociale.....

Pour tout renseignement adressez vous directement à Anthony au **06.49.79.86.51** qui saura vous orienter vers la meilleure solution selon votre pathologie. A ce titre il nous a été remis un Kit santé le 2 juillet par le docteur Eric Vandendaele, médecin fédéral. Nous sommes intervenus à l'EHPAD de Vertus et également durant la prochaine saison.



ADO'FORM

Notre club a été sélectionné par le CROS Grand Est pour la mise en place du dispositif ADO FORM dédié aux ados en situation d'obésité. Un créneau dédié est réservé le mercredi, ce sont les collèges, lycée et maison de santé qui orienteront les jeunes vers notre club.

Raquettes ados

Une équipe de jeunes joueuses y a participé le 2 mars à l'URT à Reims, elle termine 9ème sur les 10 équipes inscrites.

Raquettes FFT

Une équipe de dames a participé à cette compétition mais n'a pas été qualifiée pour la finale départementale.



Championnat par équipe

Une équipe dames et messieurs y ont participé, les dames terminent 1ères de leur poule et les messieurs 3ème. Et chez nos jeunes les 8-9-10 ans terminent 3ème et les 11-12 ans 4ème. Bravo à toutes et tous.

Le tennis, un sport réservé à tous (suite)

Tennis scolaire

Plusieurs actions vont être menées auprès des écoles, de la cour au court. Découverte de façon ludique du tennis.

Opération réalisée avec l'école maternelle de BANNES. A la rentrée d'autres opérations vont se dérouler avec l'école primaire de Bergères les Vertus.

Roland Garros

Ce sont 50 personnes qui ont profité de cette sortie et ont apprécié cette journée. Le rdv est pris pour l'année prochaine !

Tennis féminin

Plusieurs actions ont été menées et c'est plus de 30 dames qui ont découvert le tennis mais pas que car des séances de fit boxing et fit zen étaient proposées ainsi que la découverte du pickleball, jeu de raquettes très ludique sur un terrain plus petit. Elles ont pu également apprécier les séances de massages.... Toutes ses animations se sont clôturées par un repas. Une sortie à l'open 88 était mise en jeu et c'est Séverine Mansard qui a gagné.



Pickekball

Le club a investi dans 2 kits ce qui va lui permettre de faire découvrir cette pratique et proposer des séances.

Portes ouvertes

PORTES OUVERTES du samedi 30 AOUT et dimanche 31 AOUT **A VOUS DE JOUER !**

Afin de promouvoir et de faire connaître notre club une distribution de flyers va être réalisée dans les communes aux alentours de BERGERES et de FÈRE-CHAMPENOISE ainsi que des affiches. Découverte du tennis et du Pickleball. Ces journées vont permettre de faire connaître notre club et de nouveaux licenciés vont pouvoir s'inscrire avec l'offre du tennis santé.

Tournoi Open

Notre tournoi s'est déroulé du 19 juin au 6 juillet, environ 90 inscrits, la météo est venue perturber les finales se sont déroulées sur les terrains couverts de Fère Champenoise. Voici nos finalistes et gagnants en photos



Journée famille

Elle s'est déroulée le 22 juin, et ce fut encore un moment très sympathique.

TMC Tournoi multichance

TMC Dames 3ème série samedi 12 et 4ème série le dimanche 13 juillet.

TMC Hommes 4ème série samedi 19 et dimanche 20 juillet 2025.



Aidez votre club sportif ! Il en a besoin ! Faites un don déductible d'impôts sur «soutienstonclub.fr».

Vous voulez essayer de taper la petite balle jaune ? Renseignements auprès de la présidente Sylvie DAVERDON / 06.16.49.47.48

OPÉRATION PROLONGÉE AVEC VOTRE MAGASIN CARREFOUR :

Le sport, ça s'apprend, mieux manger aussi. Cette opération va être renouvelée, grâce à votre Carte Carrefour, soutenez notre club ! En achetant des produits Primes Fidélité, cumulez des points pour votre club de sport ! Plus votre club a de points, plus il peut débloquer des équipements sportifs. Alors, qu'attendez-vous pour participer ? il vous suffit d'associer votre carte à notre club en vous connectant

<https://www.carrefour.fr/services/carte-carrefour/clubs-de-sport>

Le 13 Juillet 2025

Ce n'est pas moins de 85 personnes qui se sont retrouvées pour partager un apéritif républicain offert par le comité des fêtes, dans un esprit de partage, et de convivialité.



S'est ensuite formé le cortège qui a défilé, à la lumière des lampions et torches comme il y a 236 ans lors de la prise de la Bastille, jusqu'au lieu-dit de « La Gare » pour s'installer afin d'admirer le feu d'artifice tiré depuis les vignes.

A cette occasion il régnait, dans les rues de la commune, un air de fête républicaine. Bien plus qu'un ciel plus étoilé qu'habituellement, le feu d'artifice prend tout son sens lors de cette célébration. En effet, le feu d'artifice est l'un des rares symboles de la Royauté que le peuple a souhaité conserver lors de la Révolution Française en 1789. Il symbolise ici le lien entre la Monarchie et la République.

Synonyme de fête aujourd'hui, il ravit petits et grands et permet de faire briller en chacun notre éternelle âme d'enfant.



Nous remercions à ce titre, les artificiers bénévoles qui prennent sur leur temps libre afin de répondre aux normes de formation imposée par la réglementation sans quoi cette féerie ne pourrait avoir lieu. Vous pourrez revivre à travers ces quelques clichés, ce spectacle pyrotechnique particulièrement étincelant cette année.

Pour prolonger ce moment de fête et de partage, toutes les personnes présentes ont été conviées à partager le verre de l'amitié à la salle polyvalente.

Le 14 Juillet 2025 (suite)

Dès le lendemain matin, pompiers, militaires, élus et citoyens se sont mis en ordre de marche aux côtés des anciens combattants pour le défilé officiel.



Le cortège a ensuite défilé à travers les rues jusqu'à la salle polyvalente où était servi le verre de l'amitié.



Accompagné par la musique de l'harmonie municipale « Les Chardonnay », le cortège s'est rendu au monument aux morts pour commémorer ceux qui sont morts pour notre liberté.

Après le discours de Mme le Maire, une gerbe de fleurs tricolore a été déposée en hommage.



La gym douce qu'est-ce-que c'est ?

La gym douce est une forme d'exercices conçue spécialement pour les personnes voulant pratiquer du sport sans demander d'efforts violents et permettant de réaliser des mouvements lents et doux visant à améliorer et rétablir la force, la souplesse, l'équilibre et la mobilité.



Quels sont les bienfaits de la gym douce sur le long terme pour les séniors ?

- D'assouplir et de tonifier le corps.
- De travailler l'ensemble des muscles en douceur, grâce à des exercices simples à réaliser.
- D'améliorer la posture et l'équilibre.
- De diminuer certaines douleurs, notamment les maux de dos.



Alors n'hésitez pas et venez nous rejoindre à la rentrée de septembre.

«C'est convivial et ouvert à tous hommes et femmes. »



Si vous avez besoin de renseignements complémentaires :

Tel : 06.86.86.46.52 Jeannine MONCUIT

Les cours de gym douce reprendront

le mardi 9 septembre 2025

De 17h à 18H à la petite salle des Fêtes



Les naissances

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

- RAGOUILIAUX Valentin Didier Pierre
le 23 février 2025

- ETIENNE SIMÉON Agathe Hélène
le 19 mars 2025

- BOYER VAUTRELLE Mylenzio Robert Charly
le 12 juin 2025



Les mariages

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux familles.

- LEPAGE Aurore et CROSSON Mickaël
le 21 juin 2025

- LENFANT Delphine et GARRIC Boris
le 5 juillet 2025



Les décès

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles.

- MONCUIT Arlette Amanda
le 20 avril 2025

- DENEUFCHÂTEL Franck
le 7 mai 2025

- MONCUIT Pierrette Adrienne
le 30 mai 2025

Les numéros et les adresses utiles

112

Urgences médicales

15

Samu

17

Gendarmerie

18

Pompiers bénévoles de Bergères-les-Vertus ou Centre de secours de Vertus



Astreinte Eau
06.76.75.68.17



Astreinte Gaz
08.00.47.33.33



Astreinte Electricité
09.72.67.50.51



Maison De Santé Pluridisciplinaire (Vertus)
03.26.52.31.47



Centre anti-poison
03 83 32 36 36



Pharmacies de garde
32 37 - www.3237.fr



Urgence pour les personnes sourdes et malentendantes
www.urgence114.fr



SOS Amitié
51100 Reims
03 26 05 12 12



Caisse d'Allocations Familiales
0 810 25 51 10
www.caf.fr



Mairie de Bergères-les-Vertus
03.26.52.23.39 / 06.70.08.83.09



Plus d'informations sur les services de la commune.

SCANNEZ MOI



Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne

Site de la Communauté d'Agglomération Epernay et Pays de Champagne où l'on retrouve les missions, les horaires, les démarches et services...



Plus d'informations sur les services et les missions

SCANNEZ MOI